

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 3 août 1811.

ANGLETERRE.

Londres, 15 juillet. Les Bermudes sont le point d'union de l'escadre de sir G. Yorke. Nous pouvons assurer que l'amiral a ordre d'exiger immédiatement des excuses du gouvernement américain pour l'action qui a eu lieu entre le Président et le petit-belt, et en cas de refus, de commencer les hostilités contre les bâtimens américains. On continue à prétendre que ses instructions ne lui enjoignent point de capturer ou détruire les bâtimens marchands de cette puissance.

-- Une lettre de Lisbonne du 30 juin porte que le colonel Trant a abandonné Oporto pour aller prendre le commandement de la milice qui, pendant l'absence du général Spencer, s'est rassemblée aux environs d'Almeida. Silveira est resté sur le Douro, où un de ses détachemens a pris un convoi de 10 à 12 charriots.

Du 17 juillet. Lundi au soir on a expédié des courriers de Windsor pour annoncer au prince régent et au conseil de la Reine que la maladie de S. M. avoit empiré. On a fait appeler tous les medecins qui n'étoient pas de service.

Le bulletin suivant a été publié hier matin au château.

„ *Windsor 16 juillet.* Les symptômes de la maladie du roi, après sa rechûte, ont continué à augmenter, et S. M. a eu une nuit fort inquiète. „

Le duc d'York est parti pour Windsor vers cinq heures, et les ducs ses freres l'ont suivi quelques heures après.

Du 18. „ S. M. a un peu dormi la nuit dernière; mais elle n'en est pas mieux ce matin. „

La dangereuse rechûte de S. M. a fait une grande sensation. La Chambre des Communes paroît fort agitée.

-- Le 53.^e régiment revient de la Jamaïque. Les individus qui le composent ont été tellement maltraités par le climat qu'ils ressemblent à autant de squelettes.

(Moniteur.)

-- La malle de Lisbonne arrivée ce matin a apporté au gouvernement des dépêches de Lord Wellington, qui vont jusqu'au 27 du mois dernier. En voici l'extrait :

„ Lord Wellington étoit alors à Quinta de San Jaoa. Le 22, un piquet du 11.^e de dragons légers, commandé par le capitaine Lutyens, a été surpris par un gros détachement ennemi, qui alloit reconnoître le terrain.

„ Un autre de nos piquets, composé en partie du 2.^e hussards de la légion allemande, a également un peu souffert dans cette circonstance.

„ L'ennemi occupe le pays entre Badajoz et Merida, et il semble qu'il ait intention de ramasser des vivres. „

-- Des lettres particulieres de Lisbonne nous informent de l'important événement de la marche des Français sur Talavera, après avoir renforcé Badajoz de 5 mille hommes d'infanterie et mille chevaux.

Du 19. -- *Château de Windsor, 19 juillet.* --

„ S. M. a passé la nuit sans dormir; elle ne se trouve pas mieux ce matin. „

Le régent a suspendu toutes les fêtes qu'il devoit donner. (Journ. de l'Empire.)

DANEMARCK.

Corsœr, 6 juillet. A présent il n'y a plus aucun bâtiment ennemi dans le Belt. Hier le vice-amiral Ramshard a passé le Belt pour se rendre à Niebourg.

Copenhague, 9 juillet. Le dernier convoi ennemi est toujours à l'ancre sous l'île de Fehmern. La flottille de Neustadt a fait plusieurs tentatives contre ce convoi; mais la position serrée des bâtimens; la vigilance des anglais et le clair de lune se sont toujours opposés aux succès qu'on en espéroit.

-- Du 5 au 8 de ce mois 187 bâtimens sont entrés dans notre port et 85 en sont sortis. Un corsaire a capturé dans la Mer du Nord un brick chargé d'huile, de tabac et de riz. Il a découvert sous Wingoe 6 vaisseaux de ligne anglais, dont un avec pavillon d'amiral. Un autre vaisseau de ligne a été vu dans les environs de Kullen. Un capitaine dont la destination étoit de Hoegenæs à Stockholm, raconte que dernièrement un vaisseau à trois ponts croisoit devant Hoegenæs, et qu'il laissoit passer tous les bâtimens sans distinction de pavillon. (Gaz. de Hamb.)

HONGRIE.

Pančow, 4 juillet. Le 26 du mois dernier le Sénat servien a ordonné aux habitans de Belgrade que dans les familles où il y a plusieurs jeunes gens, tous, à l'exception de l'aîné, sont obligés de se trouver tous les jours à la place d'exercice des russes pour être dressés par ces derniers dans les exercices et évolutions militaires. Cette disposition a eu pour suite que tous les négocians ont tenu leurs boutiques fermées pendant plusieurs jours. Personne ne peut comprendre ce qui peut avoir donné lieu à cette ordonnance.

-- Les dispositions qui fesoient présumer que les Russes évacueroient promptement Belgrade, paroissent n'avoir été dictées que par des vues de politique; et on croit qu'ils ne sont pas dans l'intention de quitter réellement Belgrade et les environs.

Du 9. Plusieurs négocians serviens à Belgrade continuent encore à tenir leurs boutiques fermées. Le sénat servien a été dans un danger imminent d'être maltraité par les habitans à cause de l'ordonnance du 26 du mois dernier. Des députés ont été envoyés sur le champ à Topola, à Czerni-Georges pour obtenir la révocation de cet ordre. On ne sait pas encore ce qui a été décidé.

-- La semaine passée un courrier russe est arrivé de la Valachie à Belgrade avec des dépêches d'une grande impor-

tance pour le chef du régiment russe qui est en garnison dans cette ville. Quelques jours auparavant, le lieutenant colonel baron Dibich étoit également arrivé dans la même ville avec des ordres du comte Kutusow, commandant en chef des russes, pour le sénat servien et le chef du régiment russe. On espère à présent plus que jamais que la paix aura lieu entre les russes et les turcs. Il paroît qu'on y travaille plus sérieusement.

Du 11. La semaine dernière il y a eu une forte escarmouche entre les serviens et les turcs dans les environs de Nissa. Quelques jours auparavant il y avoit déjà eu des discussions entre plusieurs individus des deux nations; des querelles individuelles ils sont enfin venus à des hostilités ouvertes.

(Gaz. de Presbourg.)

PRUSSE.

Berlin, 23 Juillet. Il est de nouveau parti d'ici un bataillon de grenadiers pour se porter sur les côtes de la Baltique, où on continue à veiller avec la plus grande attention sur tous les mouvemens des anglais. La flotte ennemie sous les ordres de l'amiral Saumarez n'a jusqu'à présent rien entrepris sur nos parages.

-- A Königsberg un fonctionnaire public a été mis en jugement, ayant été accusé d'avoir protégé l'introduction clandestine de plusieurs marchandises de fabrique anglaise.

Du 24 juillet. La nouvelle compagnie d'assurance de cette ville est dissoute par une détermination des intéressés. Les fonds qui se trouvent encore dans la caisse de cette compagnie seront partagés entre les actionnaires.

(Gaz. d'Augsbourg.)

AUTRICHE.

Vienne, 21 Juillet. Le 15 de ce mois a été publiée ici l'ordonnance suivante: Sur le contenu dans les deux Patentes du 20 février et du 20 juin de l'année courante, et en vertu du Décret impérial du 22 juin suivant, concernant les billets d'amortissement de 100 florins, on a arrêté ce qui suit: 1.0 A partir du 15 juillet 1811, les billets d'amortissement de 100 florins commenceront à être mis en circulation. 2.0 Au moyen de ces billets d'amortissement, les billets de la banque de 500 florins devront être échangés. Il est cependant permis à ceux qui se trouvent avoir des billets de la banque de moindre valeur de les échanger contre des billets d'amortissement de 100 flor., pourvu qu'ils donnent 500 flor. en billets de la banque, de quelque espèce que ce soit. 3.0 A partir du 15 juillet de l'année courante, les billets de la banque de 500 flor. ne pourront plus être échangés contre d'autres billets de la banque de moindre valeur. 4.0 A compter du 15 août de cette année, les billets de la banque de 500 florins sont mis hors de cours. A partir de ce jour, ils ne pourront plus être reçus en paiement ni dans les caisses publiques, ni entre particuliers. 5.0 Cependant, conformément au §. 6 de la Patente du 20 juin de l'année courante, il sera permis d'échanger cette espèce de billets de la banque aux caisses publiques qui ont été désignées au même §. contre des billets d'amortissement de 100 flor.; mais cette opération devra être finie, pour tout délai, le 31 octobre. Ce terme de rigueur étant expiré, aucune caisse ne pourra plus recevoir les billets de la banque de 500 flor., cette es-

pece de billets étant déclarée par décret impérial mise hors de cours et anéantie à partir du 1.er novembre de cette année. 6.0 Un nombre suffisant de billets d'amortissement de la valeur de 10 et de 5 flor. n'étant pas encore fabriqué pour qu'on puisse commencer à échanger les billets de la banque de 50, 25, 10 et 5 flor. sans aucune restriction, on s'occupe maintenant des moyens de le faire sous peu de mois, ce qui, lorsqu'il en sera temps, sera porté à la connaissance du public. En attendant, pour faciliter aux particuliers les moyens de faire leurs affaires en détail avec les billets d'amortissement de 100 flor., les caisses des billets d'amortissement sont pourvues dès ce moment par ordre de S. M. d'une certaine quantité de billets d'amortissement de 10 et de 5 flor.

Vienne, le 30 juin 1811.

François Comte de Saurau,
Gouverneur.
(Gaz. de Vienne.)

Du 22. Les bains de Töplitz sont très fréquentés cette année-ci. On y compte déjà 1150 personnes, parmi lesquelles le Duc de Saxe-Weimar et le Duc Ferdinand de Wurtemberg, gouverneur de Vienne.

Du 23. Tout le monde s'empresse maintenant d'échanger les billets de 500 flor. de la banque contre des billets d'amortissement.

Les demandes de coton du levant deviennent ici tous les jours moins fréquentes; mais les marchandises de ce genre de bonne qualité se maintiennent à des prix très raisonnables.

-- Les billets de la banque de 500 fl. qu'on retire à présent de la circulation, montent à la somme de 200 millions de florins, selon leur valeur nominale. Au lieu de ces billets on ne met en circulation que 40 millions de florins en billets d'amortissement. (Gaz. d'Augsbourg.)

GRAND DUCHÉ DE FRANCFORT.

Frankfort, 19 juillet. Les négocians de cette ville ont reçu ordre de dénoncer très exactement dans le terme de 3 jours toutes les dentées coloniales importées de Lünebourg à Francfort, à partir du 1.er avril de l'année courante.

(Gaz. d'Augsbourg.)

GRAND DUCHÉ DE BADE.

Carlsruhe, 15 juillet. On parle plus que jamais du prochain mariage de S. A. la princesse Amélie, sœur du Grand-Duc, avec S. A. I. l'Archiduc Charles d'Autriche. Cette princesse, comme on sait, demeure habituellement à Pétersbourg, auprès de l'Impératrice de Russie, sa sœur. Elle est venue l'année dernière en Allemagne pour visiter ses augustes parents, et retournant en Russie, au printemps de cette année, elle a fait un séjour de quelques semaines à Vienne. La cour lui a donné plusieurs fêtes, et tout le monde a rendu un juste hommage à sa beauté et aux grâces de son esprit. On dit que depuis cette époque S. A. I. l'Archiduc Charles a eû le projet de la demander en mariage.

(Gaz. de France.)

SUISSE.

Soleure, 11 juillet. La diète a rendu le 8 un décret qui enjoint à tous les sujets suisses, sous peine de perdre leurs biens et leur qualité de Suisse, de quitter le service anglais.

(Gaz. de Francfort.)

ROYAUME DES DEUX SICILES.

Otrante, 10 juillet. Ce matin deux chaloupes sont entrées dans notre port. La première appartient à la frégate française la *Persane*, et était commandée par l'enseigne Vekes; la seconde appartient à la frégate française l'*Artemise*, et était commandée par l'enseigne Simon. Elles sont parties de Corfou il y a trois jours, et hier au soir de Fanò.

Il est également entré ce matin dans notre port la courrière la *Vigilante*, commandée par l'officier de marine Fouque.

Il résulte des rapports qu'on a reçus à cette occasion, que la croisière ennemie n'est actuellement composée que d'un vaisseau, d'une frégate et d'un brick.

Toutes les nouvelles que nous avons reçues nous annoncent qu'à Corfou on jouit de la plus grande tranquillité, qu'on y est en pleine sûreté, et que les vivres y sont en abondance et à bas prix.

L'administration intérieure s'améliore et se perfectionne tous les jours. Le Code Napoléon est en pleine vigueur. L'Académie Jonienne poursuit ses travaux avec le plus grand succès. Une commission d'agriculture instituée par l'Académie, encourage par ses lumières, ses conseils et ses récompenses le premier et le plus utile des arts; l'esprit public est excellent, et les habitans sont animés d'un sentiment unanime d'amour et de reconnaissance pour le gouvernement.

Naples, 19 juillet. La récolte commencée dans plusieurs provinces du royaume et terminée dans quelques autres est extraordinairement abondante. Dans la Pouille, malgré les craintes que les sauterelles avoient fait naître, les espérances du laboureur ont été entièrement réalisées. Il y a plusieurs années que nous n'avions fait de récoltes si abondantes. Les prix des grains de toute espèce ont baissé très sensiblement dans tous les marchés. (*Monit. des deux Siciles.*)

B A V I E R E.

Munich, 12 juillet. En vertu d'une publication du gouvernement, en date du 3, tous les vassaux qui ont possédé une charge héréditaire comme fief mouvant de l'ancienne Bavière ou des grands chapitres nouvellement incorporés, sont sommés de renouveler d'ici à un an, six semaines et trois jours, en faisant abstraction des bailliages héréditaires éteints, la reconnaissance de ces fiefs, comme fiefs nobles dépendans de la couronne, par devant le ministère des affaires étrangères formant la haute cour des fiefs, ou d'en demander l'allodialité, vu que, ces charges étant supprimées par la constitution, le gouvernement n'a pas l'intention d'en retirer les droits et émolumens féodaux qui y étoient attachés. (*Gaz. de Francfort.*)

ROYAUME D'ITALIE

Venise, 16 juillet. Hier on a brûlé publiquement sur la place des marchandises de fabrique anglaise. Pendant tout le temps qu'a duré cette opération, un détachement de la garnison entretenoit l'ordre parmi les spectateurs qui étoient en très grand nombre. (*Journ. de Venise.*)

Milan, 24 juillet. D'après un Décret de S. A. I. le vice-roi, rendu à Monza le 18 du mois courant, on ne payera plus dans le royaume d'Italie le droit de dix centimes pour la délivrance du reçu des droits de douane ou de consommation, toutes les fois que le montant de ces droits excédera la somme de 10 livres d'Italie.

Du 25. Par un autre décret de S. A. I. le vice-roi, rendu à Milan le 19 de ce mois, les déportés portés par la loi du 13 août 1802 contre ceux qui ont donné asyle aux déserteurs ou aux conscrits réfractaires sont déclarées applicables à tous les Italiens qui donneront asyle aux déserteurs et conscrits réfractaires de l'Empire français, en sachant que ce sont des déserteurs ou des conscrits réfractaires. La procédure pour ces délits sera la même que celle qui a été prescrite par le décret du 21 mars 1808.

Par un autre décret du même jour, les Académies royales des beaux-arts sont autorisées à avoir, outre la classe des académiciens proprement dits, et celle des membres honoraires, une troisième classe qui sera nommée classe des membres correspondants. Les différentes Académies choisiront ces membres parmi les artistes ou les amateurs des beaux-arts, étrangers ou nationaux, domiciliés ou non dans le royaume.

Par un autre décret rendu à Monza le 22 du mois courant, S. A. I. le vice-roi a prolongé la durée de la foire de Sinigaglia jusqu'au 14 août prochain avec tous les privilèges qui lui ont été accordés.

Du 27. S. A. I. le prince Vice-Roi, par décret rendu à Milan le 19 de ce mois, a réglé tout ce qui concerne les gratifications et pensions à accorder aux employés civils du royaume. Les employés civils qui à raison de leurs infirmités ou en vertu d'une réforme administrative, cessent leur service avant quinze ans révolus, recevront une seule fois, à titre de gratification, un dixième du traitement dont ils jouissoient, pour chaque année de service. Les employés qui par les mêmes motifs quittent le service après quinze ans, auront une pension viagère, qui sera déterminée selon le nombre des années de service, de la manière suivante:

De 15 à 20 ans,	un dixième;
„ 20 à 25 „	deux dixièmes;
„ 25 à 30 „	trois dixièmes;
„ 30 à 35 „	quatre dixièmes;
„ 35 à 40 „	cinq dixièmes;
„ 40 à 45 „	six dixièmes;
„ 45 à 50 „	sept dixièmes;

Le fonctionnaire public qui quitte volontairement son emploi après 50 ans de service révolus, recevra à titre de pension viagère huit dixièmes de son traitement; et si c'est à raison d'infirmités, la solde entière. La pension dans tous les cas ne pourra jamais excéder 4605 livr. 11. c. 1. m., ni être moindre de 230 livr. 25. c. 6. m.

Du 28 juillet. S. A. I. le prince vice-roi voulant récompenser et encourager de plus en plus les individus qui se sont distingués par leur zèle à extraire de plusieurs végétaux indigènes une substance douce susceptible de remplacer le sucre qu'on tiroit des colonies, a daigné accorder à M. r le docteur Louis Sacco une médaille en or et à plusieurs autres des médailles en argent.

Il résulte d'un tableau publié par le ministère de l'Intérieur, que pendant l'année 1810 la population s'est élevée dans le royaume d'Italie à 6,471, 920 individus. Il y a eu 254,044 naissances, 218,004 morts et 61,685 mariages. (*Journ. Ital.*)

EMPIRE FRANÇAIS.

Corfou, 24 juin. Une dépêche de S. Exc. M. r le Duc de Feltre, ministre de la guerre, annonce à M. r le commissaire impérial qu'aux termes du décret du 25 mai dernier, et sur sa proposition, S. M. I. et R. a daigné accorder à la veuve et à la famille de M. r Démétrius Macri, chef des *Cornidi*, ou de la Milice, assassiné à Paxò le 17 mai 1810, une pension viagère de 3 mille francs par an, payable sur les fonds du trésor public, à partir du 1. er janvier 1811.

Cet acte de munificence envers la famille d'un fonctionnaire, monseigneur, est une nouvelle preuve de l'intérêt et de la bienveillance paternelle que S. M. daigne accorder aux habitans des Iles Joniennes, et doit apprendre aux amis et aux ennemis du gouvernement français, qu'un trait de fidélité et de bravoure ne manque jamais d'être récompensé par le plus grand, le plus magnanime des Souverains.

(Monit. Jonien.)

Paris, 20 juillet. A. S. A. S. le Prince des Neufchâtel.

Badajoz, 24 juin 1811.

Monseigneur,

Hier, toute la cavalerie des armées de Portugal et du Midi s'est portée pour reconnoître la ligne ennemie. Mr. le Maréchal Duc de Raguse a dirigé le Général Montbrun sur Campo-major, où il a rencontré 1200 chevaux portugais et deux divisions anglo-portugaises. Il n'y a eu aucun engagement sur ce point.

J'avois donné ordre au général Latour-Maubourg de diriger la colonne de dragons commandée par le général Bron vers Villa-viciosa. Elle n'a rien rencontré, et est rentrée sans s'être avancée jusqu'audit point.

Le général Latour-Maubourg, ayant fait passer les gués de la Guadiana entre Jurumenha et l'embouchure de la Caza, au reste de la cavalerie de l'armée du Midi, s'est porté directement sur Elvas. Le colonne de droite, qui étoit commandée par le général Briche, a occupé pendant

quelques instans cinq escadrons anglais qui lui étoient opposés, tandis que la brigade du général Bouvier des-Eclats, à la tête de laquelle étoit le premier régiment de la Vistule, manœuvroit sur leur droite. Ce mouvement a réussi; deux escadrons du 11.^e régiment, dit des chevaux-legers anglais et des hussards hanovriens, ont été détruits; trois officiers et 150 cavaliers avec leurs chevaux sont restés en notre pouvoir; l'ennemi a eu en outre plusieurs morts et un grand nombre de blessés. Le 2.^e et le 10.^e ont particulièrement agi: cette action leur fait beaucoup d'honneur. Mr. le colonel Lallemand et 10 cavaliers ont été légèrement blessés. Dix autres escadrons anglais sont restés à une distance respectueuse, et n'ont pas voulu engager la bataille.

D'après les renseignemens qui ont été recueillis, il paroît qu'il se fait un mouvement dans l'armée alliée. On dit que les troupes espagnoles, commandées par le général Blacke, retournent vers l'embouchure de la Guadiana et le comté de Niella; que les Anglais et les Portugais ont déjà fait passer des troupes vers le Tage, et envoyé leurs équipages à Lisbonne; que lord Wellington s'est dirigé sur Lisbonne, et que les ennemis ont expédié sur cette ville plus de 3 mille hommes, tant malades que blessés. On annonce également l'arrivée d'un renfort considérable venant d'Angleterre, qui doit avoir débarqué à Lisbonne, il y a peu de jours. Le régiment de chevaux-legers qui a essuyé devant Elvas les pertes dont j'ai parlé plus haut, a rejoint l'armée trois jours avant.

Je suis &c., le Général en chef de l'armée du Midi.

Signé: le MARÉCHAL Duc de Dalmatie.

A. S. A. S. le Prince de Neuchâtel.

Badajoz, 28 juin.

Monseigneur,

L'armée ennemie qui avoit passé la Guadiana, a continué sa retraite. Elle est en ce moment à trois marches de di-

stance de nous. Il paroît qu'elle renonce entièrement à l'Espagne, et se concentre pour la défense de Lisbonne.

Au 26 juin, Lord Wellington avoit déjà son quartier-général à Port-Alegre. Plus de 8 mille malades et blessés anglais ont été transportés à Lisbonne, avec tous les gros bagages. Les Espagnols se sont séparés d'eux, et se sont dirigés sur l'embouchure de la Guadiana.

Les débris des six régiments anglais détruits à la bataille de l'Albuherra, sont retournés en Angleterre. Il n'est resté de ces régiments que quelques officiers et sous-officiers.

D'après les détails recueillis par les habitans, les anglais ont perdu à la bataille 6,500 hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Beaucoup de blessés sont morts. Les Espagnols et Portugais ont perdu 4 mille hommes. La perte de l'ennemi est triple de la nôtre. Aussi dans la nuit du 17 au 18 il avoit commencé à se retirer, et il auroit repassé la Guadiana si j'eusse dû continuer l'attaque; mais l'union des Espagnols, sur lesquels je ne comptois pas, m'ayant présenté une trop grande masse de troupes, je ne jugeai pas à propos de le faire. D'un autre côté, j'avois été informé que le siège de Badajoz avoit été levé, et qu'on en avoit emmené l'artillerie, ce qui me donnoit un espace de deux mois pour venir au secours de cette place.

Les anglais sont extrêmement mécontents du général Beresford, qui a été suspendu et renvoyé en Angleterre, pour avoir exposé les troupes anglaises et avoir épargné les Portugais et les Espagnols. En effet, ces derniers, qui étoient en plus grand nombre, ont été moins exposés que les Anglais, et ont fait de moins grandes pertes.

Il nous arrive une très grande quantité de déserteurs de l'armée anglaise. Ils assurent tous que les Anglais comprennent qu'il leur est impossible de soutenir la lutte en Espagne; et tout porte à croire que lorsque l'armée de réserve, qui m'est annoncée par V. A. S., sera arrivée sur Almeida, ils se convaincront de l'impossibilité de résister même dans Lisbonne.

Les anglais ont éprouvé une grande pénurie de vivres et d'argent. Le numéraire devient très rare parmi eux, et ils ne le répandent plus avec la même profusion: ils attribuent cela à la baisse de leur change.

On répare avec la plus grande activité les brèches de la place de Badajoz. Cette forteresse est pourvue pour sept mois. On a trouvé un nouveau magasin de 100 milliers de poudre qui avoit été caché dans les souterrains.

J'ai fait démolir Olivenza.

J'ai l'honneur &c.

Le Général en chef de l'armée du Midi,
Signé: LE MARÉCHAL DUC DE DALMATIE.

(Moniteur.)

Du 23. Hier il y a eû à Trianon Séance du conseil de commerce.

L'Empereur a chassé aujourd'hui dans la forêt de Marly, et est ensuite allé visiter l'école spéciale militaire de St. Cyr.

LL. MM. sont arrivées ce soir à 10 heures au palais de St. Cloud.

(Moniteur.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, le 2 Août. Mr. Agapito, professeur d'éloquence et d'histoire universelle et bibliothécaire aux écoles centrales de Laybach, a récemment fait hommage à la bibliothèque publique de cette ville de gravures des portraits les plus fidèles de S. M. l'Empereur et de S. M. l'Impératrice, de cinq ouvrages qu'il a publiés en langue italienne, et de plusieurs autres bons livres français, italiens et latins.

Le gouvernement a daigné applaudir à cette nouvelle preuve du zèle de M. Agapito pour l'intéressant établissement dont la conservation lui est confiée.

Le 15 juillet dernier, on a ressenti dans la partie de l'Italie qui s'étend des pays ex-vénitiens jusques aux côtes de la rivière de Gènes, une assez forte secousse de tremblement de terre. Elle n'a heureusement causé que très peu de dommages.

SUPPLEMENT AU THÉLÉGRAPHE.

du 3 août 1811.

A V I S.

Pour la troisième fois.

A la boutique l'enseigne de l'*Ancro d'or* n. 167 en ville, il y a à vendre journellement, outre les marchandises d'épicerie et ferrerie, aussi du bon et véritable RUM, le pôt à 3 florins 30 k. ou francs 8. 61 centimes.

Laybach, le 23 juillet 1811.

A V I S.

Pour la quatrième fois.

L'administration des mines d'Idria, propriétaire de la Verrerie de Sagor, prévient MMrs. les négocians qu'elle vient de fixer le prix de ses verres ainsi qu'il suit

Savoir :

Verre poli, le Schoch	Fl. 3. --
Verre blanc ordinaire	» 1. 20
Verres à boire et bouteilles vertes et noires. »	-- 55
Verres à vitrés	» 2. 10
Ballons	» 1. 55
Bouteilles à Rosolio	» 1. 40

Ces prix beaucoup au dessous de ceux des fabriques voisines en Autriche et qui procurent de plus aux commerçans les bénéfices des droits de douane et une économie sur les frais de transports, font espérer à l'administration qu'il lui sera fait des demandes considérables; elle va d'ailleurs s'occuper à faire perfectionner tant les formes que les qualités afin qu'elles ne laissent rien à désirer.

On pourra s'adresser à Mr. Warenberg Garde-Magasin de la Verrerie à Sagor,

A V V I S O.

Per la prima volta.

La Direzione locale della costruzione della Strada *Luzig* fa noto che i giorni 16 e 17 agosto p. v. dalle 8 ore del mattino sino a mezzo giorno, e dalle 3 sino alle 7 del dopo pranzo saranno venduti per mezzo di publico incanto al maggior oblatore, contro pronto pagamento, in Carlstadt sulla piazza detta *il Mercato dei Cavalli*, gli effetti qui sotto notati:

Un Calesse mezzo coperto, moderno, con due cavalli bai e suoi finimenti: quattro altri Calessi mezzi coperti, un cavallo da sella con finimenti; quattro Slitte ferrate ed una non ferrata; un gran carro per condur Sassi, 12 Carri da merci, ferrati, e 4 Carretti come si usano nella Carniola, non ferrati: 33 Carri per condur rottami, tutti ferrati, fusti e ruote da Cariole. Scalpelli per Tagliapietre, marmitte di ferro e di rame; una grande caldaja di rame con tubi di metallo e sua ruota, bilancie da mano di ferro, Strumenti di legno per misurare le superficie, modelli di mattoni ferrati, una buonissima macchina di nuova invenzione per tagliar la paglia, 3 grandi lastre di ferro per fornelli, orologi di legno, fiasche di latta, etc. Una tenda per la messa, lanterne di latta, una cassa per

danaro, ferrata; molti strumenti per fabbri ferrai, falegnami, e sellari; grasso per i legni, catrame, una quantità di droghe; 104 Klafter di tubi di legno per fontane; legnami per far carri di tutte le sorta, ferro vecchio, latta nuova, chiodi per ferrar cavalli, piccoli chiodi di latta per saldare, e finalmente una fornace per calce esistente a *Bort*, non ancora terminata.

Carlstadt, il 30 Luglio 1811.

PELL' IMPERIAL TRIBUNALE DI PRIMA ISTANZA,

a Spalato li 4. aprile 1811.

A V V I S O.

Per la prima volta.

Ad istanza del Sig. Giovanni Matulich Sabich, faciente per se e pel Sig. Antonio Vuinaz di lui Socio, Negoziante in Macarsca, l'Imperial Tribunale di Prima Istanza in Spalato sotto li 16 maggio 1809. aveva eletto l'avvocato in Curzola Sig. Gio: Battista Miuttini, onde rappresenti in Giudizio il Capitan Salvador Foretich, e lo assista come Curatore in una pendenza instituita dal prefato Matulich Sabich in confronto del detto Foretich con libello 19. Febbrajo 1809. N. 388 in punto di risarcimento di discapiti, compensi, restituzione di danaro, e supporti.

Ora essendo passato fra morti il nominato Sig. Miuttini, dietro nuova istanza prodotta da Matulich Sabich li 28. marzo p. p., il Tribunale medesimo sostituisce, e nomina l'avvocato Sig. Pietro Dimitri in Curatore del predetto Capitan Salvador Foretich assente, affinché sostenga le di lui ragioni, ed eccezioni nell'indicata pendenza, salve sempre le sue competenze nelle misure di giustizia, e nelle forme di legge.

Col presente avviso però, che avrà forza di ogni debita citazione, intimazione etc. resta di ciò avvertito il Sig. Capitan Salvador Foretich, onde sappia, e possa, volendo, qui comparire e far tenere al predetto suo Curatore, e Patrocinatore sostituito le proprie istruzioni, commissioni e mezzi di difesa, ed anche scegliere, e render noto al Tribunale un altro Procuratore, in somma fare, o far fare tutto ciò che sarà da farsi o fosse stimato da lui opportuno, ed utile al suo interesse nelle vie regolari, e mancando a quanto sopra, dovrà attribuirne a se medesimo le conseguenze.

Bajamonti P. P.

Riboli Cancell.

— *Le texte français du Décret sur l'organisation des Provinces Illyriennes, imprimé par ordre de Son Exc. Mr. le comte Bertrand Gouverneur Général, se trouve à Laybach à l'Imprimerie du Gouvernement.*